



Groupama



AGENCE CHAMPAGNOLE
16 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
39300 CHAMPAGNOLE
Tél : 03.84.52.41.81 (coût d'un appel local)

SARL MELET GERARD
59 RUE DE LA GARE
39300 VERS EN MONTAGNE

Vos références

N° client / identifiant internet : 01747079
N° souscripteur : 55400166S
N° contrat : 3006

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

SARL MELET GERARD

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA GRAND-EST

Atteste que vous avez souscrit le contrat ci-dessus référencé garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers dans le cadre des activité(s) mentionnée(s) :

- CHEF D'ENTREPRISE DE TRAVAUX FORESTIERS

Les limites de garanties accordées par sinistre et par année d'assurance sont les suivantes :

- Responsabilité civile exploitation :

- Tous dommages confondus :	16 000 000 €
Dont	
- Dommages matériels :	5 000 000 €
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti :	500 000 €

- Atteinte accidentelle à l'environnement :

- Tous dommages confondus :	800 000 €
Dont	
- Dommages immatériels non consécutifs :	300 000 €
- Frais de réduction :	80 000 €
- Frais de défense et d'expertise :	46 000 €

023836241810000



Groupama Grand Est

Compagnie Régionale d'Assurances Maladies Agraires du Grand Est
1011 route de Hausbergen CS 32914 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - Téléphone : 03 88 188 188 - www.groupama.fr
379 596 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 81 rue Talbot, 75009 Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 006 (www.orias.fr)



Groupama



N° souscripteur : 55400166S

Le souscripteur est également garanti pour sa responsabilité :

- Du fait de **travaux réalisés pour le compte d'autrui** en raison des dommages matériels et immatériels consécutifs survenant au cours de travaux agricoles ou ruraux réalisés pour le compte d'autrui ou après achèvement desdits travaux.

Sont couverts les travaux suivants : FORESTIERS

Les limites de garanties accordées par année d'assurance sont les suivantes :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	800 000 €
dont dommages immatériels consécutifs :	80 000 €

La présente attestation est valable du **01/01/2018** au **31/12/2018** inclus, sous réserve que les garanties soient en vigueur.

Elle a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Schiltigheim, le 13 mars 2018

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

GROUPAMA GRAND EST

**Groupama Grand Est**

Caisse Régionale d'Assurances Maladies Agricoles du Grand Est

101 route de Hausbetspach CS 30014 Schiltigheim 67512 Strasbourg Cedex - Téléphone : 03 88 188 188 - www.groupama.fr

379 846 783 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 81 rue Talbot 75009 Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 033 068 (www.orias.fr)

2/2